

## **Signature d'un accord-cadre entre l'Etat et la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, en vue de l'accélération de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris**

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, et le Cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris, ont signé le 9 mai 2017, au Palais de l'Élysée, en présence de François Hollande, Président de la République, et de la maire de Paris, Anne Hidalgo, un accord-cadre portant sur un programme de restauration renouvelé de la cathédrale Notre-Dame de Paris, avec une montée en puissance de son financement. Les travaux porteront sur le chœur, les arcs-boutants de la nef, les vitraux, le portail du transept, le chemin de ronde et sur la statuaire de la sacristie.

Ce partenariat devrait permettre de mobiliser jusqu'à 60 millions d'euros sur 10 ans. Les travaux seront financés par le ministère de la Culture et de la Communication et par les mécénats que recherchera la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris, sous l'égide de la Fondation Notre Dame. L'apport de l'État, aujourd'hui de 2 millions d'euros par an, sera complété d'un euro de subvention supplémentaire par euro de mécénat recueilli, dans la limite globale de 4 millions par an de contribution publique.

Cet engagement de l'État ne se fera pas au détriment de l'action conduite parallèlement vis-à-vis de l'ensemble des monuments historiques.

La cathédrale Notre-Dame de Paris fait l'objet depuis de nombreuses années d'importants travaux de restauration de la part de l'État en particulier les opérations engagées récemment engagée sur la flèche. Cet accord-cadre illustre la volonté du ministère et de la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris d'amplifier le rythme de ce vaste programme de travaux, nécessaire pour assurer la conservation de l'un des bâtiments les plus emblématiques de Paris, fortement contributeur, notamment, à son rayonnement culturel et touristique.

### **Contact**

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
01 40 15 83 31  
[service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)